

36



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

**le mardi 23 mai 2006**

Troisième session de la 55<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le mardi 23 mai 2006

13 h

Prière.

M. Branch (Nepisiguit) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens préoccupés qui exhortent le gouvernement à reconsidérer le transfert des installations de FERO Waste & Recycling de l'avenue Miramichi au chemin Big River et qui demandent à rencontrer des responsables du ministère de l'Environnement. (Pétition 24.)

---

M. Sherwood, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité, dont voici le texte :

le 23 mai 2006

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 19 mai 2006 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 66, *Loi concernant l'Association des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande l'adoption à la Chambre.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Moncton-Crescent, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,  
(signature)  
Milton Sherwood, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Lamrock :

67, *Loi sur le droit de lire* ;

par M. Foran :

68, *Loi modifiant la Loi sur la garde et la détention des adolescents*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

---

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Finances. Il est unanimement convenu de modifier l'ordre d'étude des motions, prescrit au paragraphe 44(2.4) du Règlement, afin d'étudier la motion 73 aujourd'hui et la motion 74 jeudi et pour reporter l'étude de la motion 66.

---

Conformément à l'avis de motion 73, M. MacIntyre, appuyé par M. A. LeBlanc, propose ce qui suit :

attendu que l'écart entre les gens du Nouveau-Brunswick et les gens ailleurs au Canada dans trois domaines clés, soit le revenu personnel réel, le revenu personnel disponible réel et le revenu gagné réel, s'est accru de 1,56 % en moyenne entre 2001 et 2005 ;

attendu que, entre janvier 2001 et janvier 2005, l'augmentation des coûts essentiels a été nettement supérieure à l'augmentation de 9 % du salaire hebdomadaire moyen qu'ont connue les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les tarifs d'énergie ont augmenté de 17 % au cours des deux dernières années ;

attendu que les frais de transport, y compris l'essence, l'immatriculation et l'assurance automobile, ont augmenté de 20 % ;

attendu que le taux de croissance du PIB du Nouveau-Brunswick vient au deuxième rang parmi les plus bas taux du Canada, selon un rapport récemment publié de Statistique Canada ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre condamne le piètre rendement du gouvernement en matière de création de prospérité.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion 73, mise aux voix, est rejetée.

---

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 67	(12 mai 2006) ;
documents demandés dans l'avis de motion 53	(15 mai 2006) ;
documents demandés dans l'avis de motion 56	(19 mai 2006).